

Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !

Quelques informations pour mieux comprendre votre première facture



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Combien de factures vais-je recevoir ?

Les services eau potable et assainissement collectif sont **gérés séparément**, vous recevrez donc deux factures pour l'eau potable & deux factures pour l'assainissement collectif.

Chaque service édite **2 factures par an** :

- Une facture estimative (premier semestre)
- Une facture réelle, basée sur le relevé de compteur (deuxième semestre).

Comment payer ma facture ?

Tous les moyens de paiement sont possibles et sont **précisés au dos** de votre facture :

- TIP SEPA
- Virement bancaire
- Chèque
- Paiement en ligne via PayFiP
- Paiement par QR code (en espèces ou carte bancaire chez un buraliste agréé)
- **Prélèvement automatique** (envoyez simplement votre RIB par courrier ou mail pour mettre en place le mandat de prélèvement).

Besoin d'aide ou d'informations ?

 **Par mail :**

- eau potable : eaupotable@cc-portesdevassiviere.fr
- assainissement collectif : assainissementcollectif@cc-portesvassiviere.fr

 **Par courrier :** Communauté de communes des Portes de Vassivière – 5 rue de la Liberté – 87120 Eymoutiers.

**La mensualisation
sera disponible
à partir de 2026 !**



Facturation de l'eau : ce qui change pour vous !



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Comment lire ma facture ?

Zoom sur la partie détaillée de la facture (verso)

1

Facture estimative n° 2025-ES2 / 280 du 08/09/2025

Point de consommation	N° série compteur	Estimé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
3816869	3816869	08/09/2025	196			201	5
Consommation totale estimée							5

Consommation facturée (m3) **5**

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	4 T.V.A.	Montant TTC
-------------------------	---------	----------	-------	---------------	------------	----------	-------------

Distribution de l'eau

2 Abonnement Eau	2025	6 mois		50,00000	25,00	1,38 (5.5%)	26,38
Consommation eau potable	2025	5 m3		1,20000	6,00	0,33 (5.5%)	6,33

Organismes publics

3 Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	2025	5 m3		0,03310	0,17	0,01 (5.5%)	0,18
Performance des réseaux d'eau potable (agence de l'eau)	2025	5 m3		0,02000	0,10	0,01 (5.5%)	0,11
Redevance consommation d'eau potable (agence de l'eau)	2025	5 m3		0,33000	1,65	0,09 (5.5%)	1,74

Total de votre facture					32,92	1,82	34,74
Montant total à payer					32,92	1,82	34,74

1 Rappel des références de la facture : *type // numéro // date*

2 Redevances fixées en Conseil Communautaire : *les montants diffèrent selon les communes. L'harmonisation des tarifs est obligatoire, elle est prévue sur une période de 5 ans.*

3 Redevances perçues et reversées à l'Agence de l'Eau : *elles contribuent à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité et à la gestion quantitative et qualitative de l'eau.*

4 La TVA est obligatoire depuis le 1er janvier 2025 (+ de 5000 habitants).